

Initiatives parlementaires

Cela prouve que je suis sérieux lorsque je présente ce projet de loi. J'espère que les députés du Parti réformiste et du Parti libéral appuieront comme moi ce projet de loi.

• (1745)

J'ai encore quelques observations à faire à propos de certaines répercussions du projet de loi à l'étude, mais je vois que le député libéral, en face, est impatient de dire quelques mots sur cette mesure.

Certaines remarques ont été faites aujourd'hui à la Chambre au sujet du régime de retraite des députés. Certains députés disent que les parlementaires ne devraient pas toucher de pension. Il faut toutefois s'interroger sur les motivations de ceux qui s'opposent aux pensions. Est-ce parce qu'ils en reçoivent déjà une ou parce qu'ils représentent des intérêts qui les rétribueront généreusement pour faire autre chose? Ou est-ce simplement pour leurrer les électeurs en leur faisant croire que des députés qui ne méritent pas de pension ou qui ne devraient pas en accepter seront peut-être plus dignes de l'appui de l'électorat?

À mon avis, ces arguments sont faux. Les gens vont appuyer des politiciens honnêtes et travailleurs qui sont justes, qui s'emploient à bâtir notre pays, qui prélèvent les impôts des contribuables équitablement et qui dépensent les deniers publics d'une manière encore plus juste et avisée, en s'acquittant très bien de leur obligation de rendre compte. Les gens s'entendront pour dire que, si un député ne fait pas du bon travail ou s'il est corrompu ou malhonnête, il ne mérite rien. En fait, dans l'esprit de certains, ce serait même encore trop étant donné le travail qu'il n'a pas accompli ou la corruption dont il s'est rendu coupable.

Tout le monde s'entend là-dessus, mais cela ne veut pas dire, parce qu'il y a quelques pommes pourries dans une profession, que toutes le sont ou que, dans le cas des députés, aucun ne mérite une pension ou ne devrait y avoir droit. Je ne souscris pas à cette façon de voir.

Je crois que si les contribuables rétribuent bien leurs députés, maintenant ou de façon différée, par un traitement et des avantages sociaux suffisants, ces députés agiront de manière responsable et s'acquitteront de leur obligation de rendre compte envers ceux qui leur accordent leur traitement et leurs avantages sociaux. Si un député ou tout autre titulaire d'une charge publique n'est pas rétribué suffisamment, il acceptera des revenus d'autres sources et s'acquittera peut-être davantage de son obligation de rendre compte envers ces autres sources plutôt qu'envers les gens qu'il représente au sein de cette merveilleuse institution appelée la Chambre des communes.

Je n'accepte absolument pas l'argument selon lequel les députés ne devraient pas toucher de pension s'ils en méritent une, s'ils l'ont gagnée et s'ils ont bien servi leur pays. Il y a une marge de manoeuvre quant à la possibilité qu'une personne donnée n'ait pas servi le pays d'une manière honnête. Une pénalité pourrait alors s'appliquer. Toutefois, je crois certainement que les Cana-

diens conviendraient que si quelqu'un a bien travaillé et s'il a gagné sa pension, il y a droit.

Le montant de la pension sera toujours matière à débat. Cependant, le fait est que le concept de la pension est réaliste. Si les députés reçoivent une pension, ils travailleront très fort à la Chambre des communes pour veiller à ce que tous les Canadiens reçoivent une pension équitable.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Regina—Lumsden, qui vient de présenter son projet de loi d'initiative parlementaire. Ses intentions sont peut-être bonnes, mais je crois que son projet de loi vise de mauvais objectifs.

Il est malheureux que ce ne soit pas un projet de loi pouvant faire l'objet d'un vote, car nous pourrions trancher cela. Cependant, nous ne voterons pas, il faut l'accepter. Le projet de loi sera rayé du *Feuilleton* après le débat. Cela ne m'empêchera cependant pas d'exprimer mes vues sur le projet de loi que, j'en suis convaincu, le député de Mackenzie a hésité à approuver.

Cela étant dit, nous devons examiner le fond de la proposition du député. Même si, en apparence, elle peut plaire, je ne crois pas que ce soit vraiment ce genre d'équité que réclament les Canadiens.

Les Canadiens gagnent des crédits de pension en même temps que leur rémunération lorsqu'ils ont un emploi. En d'autres mots, lorsque j'accepte un emploi et que je reçois un salaire déterminé, il est possible que je gagne aussi un droit à pension.

• (1750)

Supposons que je travaille pour un employeur qui offre un régime de pension. Mon salaire sera alors inférieur à ce qu'il serait sans ce régime puisque l'employeur et moi y versons des cotisations. Le taux de nos cotisations respectives variera en fonction des dispositions du régime.

Il sera entendu que les prestations seront différées. Le montant des cotisations ne me sera pas versé avec mon salaire parce que je dois recevoir plus tard des prestations de pension. En signant un contrat de travail avec l'employeur, j'ai accepté ces conditions. Le député sait que des travailleurs de toutes sortes concluent ce genre d'ententes lorsqu'ils acceptent un emploi.

Ce qu'il dit maintenant, c'est que, lorsqu'une personne est élue à la Chambre des communes et qu'elle a droit à une pension d'une autre source, cette pension ne devrait pas lui être versée. Si elle lui est versée, son salaire de député devrait être réduit du même montant.

Supposons que mes années de service à mon emploi antérieur me donnaient droit à une pension. Ce n'est qu'une supposition. Supposons que, lorsque j'ai été élu à la Chambre, j'avais droit à une pension de 30 000 \$ par année de mon emploi antérieur. Cela voudrait dire que mon salaire de député serait ramené de 64 000 \$ à 34 000 \$ parce que je toucherais une pension de mon emploi antérieur. C'est de l'argent que j'aurais gagné pendant que j'oc-